

COMMENT RÉDUIRE VOTRE ISF ?

Des dispositifs permettent de réduire immédiatement le montant d'impôt à payer lors de l'établissement de la déclaration (date limite le 15 juin 2010) :

- Les investissements dans les PME, en direct ou **via des sociétés holding**
- Les investissements dans les Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), les Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) et les Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR)
- Les dons effectués en faveur de certains organismes

Nouveau cette année, Expert & Finance a sélectionné des investissements qui vous permettent de **réduire votre ISF jusqu'à 75 %** du montant de l'investissement.

Le total représente une réduction annuelle possible de 50 000 € !

Compte tenu des enveloppes limitées, contactez vite votre conseiller Expert & Finance pour en profiter !